

Mouthiers *sur* Vivre à Boëme

ATTENTION POUBELLES RAMASSÉES
LE MARDI pour le Rosier, le Petit
Guillon, le Roc, la Bussière, la Foy,
les Fayards et les Naulets
LE MERCREDI pour le reste
de la commune

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal du 7 décembre 2001.....	p 2
Gros plan :	
le passage aux 35 H	p 3
Une 5ème commune pour CB	p 3
Parlons en : alors euros	p 3
Rencontre avec Élie BLANLOEUIL et Florent COTTINET.....	p 4
Dans les jours prochains	p 5
Le petit Poucet au cinéma.....	p 5
Le SCM football	p 6
Sentiers de Boëme	p 6
ADMR, objets trouvés	p 7
Premiers secours.....	p 7
Etat Civil	p 8
Agenda.....	p 8

BULLETIN

d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal

de Mouthiers sur Boëme

N° 208
Janvier
2002



Finies les fêtes, il faut se remettre à bosser..!

(Photo Alain PORTE)

LE MOT DU MAIRE :

Confrontés au problème d'édifications de murs de clôture non réglementaires, il nous semble important de rappeler quelques règles d'urbanisme.

Le règlement de base figure bien évidemment dans le code de l'urbanisme

Dans notre commune, ce règlement est complété par les articles du plan d'occupation des sols approuvé en 1995 et toujours applicable à ce jour.

Ce document définit entre autre les zones constructibles sur le territoire communal et précise les superficies nécessaires suivant les zones pour permettre l'édification d'une construction.

Chaque zone fait l'objet d'un règlement spécifique concernant les constructions et leurs annexes éventuelles (garage, abri de jardin...) ainsi que les clôtures pouvant être réalisées en bordure de la propriété foncière.

Ce document d'urbanisme est lui-même complété par des règlements spécifiques lorsque nous sommes en présence d'un lotissement (zone à urbanisation plus dense) et tout propriétaire d'une parcelle de lotissement doit s'appuyer sur ce règlement spécifique.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans tous les cas, toute construction d'une surface de plancher égale ou supérieure à 20 M² doit faire l'objet d'une demande préalable appelée "PERMIS DE CONSTRUIRE".

Ce document après instruction rappelle le règlement applicable à la parcelle concernée par la demande.

DÉCLARATION DE TRAVAUX

Toutes modifications :

- création ou suppression d'une ouverture,
- agrandissement inférieur à 20 M²,

- murs de clôture etc...doivent être précédés d'une "DÉCLARATION DE TRAVAUX".

La situation de notre commune à proximité du bassin d'emploi d'ANGOULÊME entraîne bien évidemment une expansion de l'urbanisation et la demande est importante.

Il nous semble être du devoir des élus de mettre en place certaines règles afin de conserver un aspect paysager attrayant. Si nous constatons dans le centre bourg un aspect très minéral en bordure de chaussée (ce qui est tout à fait normal en agglomération), nous avons souhaité, pour les lotissements des clôtures végétales afin de faire le lien entre la partie agglomérée et la partie rurale.

De nombreuses clôtures sont édifiées depuis de nombreuses années mais l'enduit ou les crépis ne sont toujours pas réalisés gâchant ainsi l'aspect global de la construction. Nous demandons à tous les propriétaires concernés d'effectuer ces travaux de finition. Si vous avez choisi de vous installer sur notre commune, c'est peut être que l'aspect général du site vous a plu ; alors aidez-nous à le conserver en respectant les règlements d'urbanisme.

Merci d'avance pour votre compréhension et bon courage.

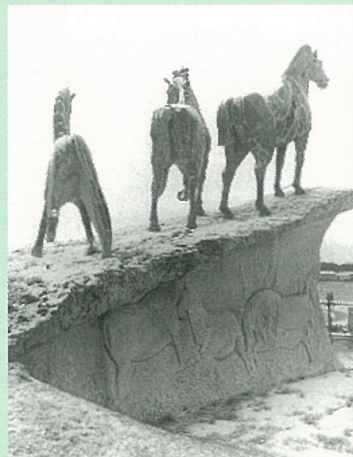
**Très bonne année
à toutes et à tous.**

Notre nouveau millénaire a déjà deux ans. J'espère que ce nouveau siècle a bien commencé pour chacun d'entre vous et je vous souhaite à tous une très bonne année 2002. Santé, bonheur familial, plénitude de vie et réussite dans tous vos projets.





Initiation à l'euro à l'école : un franc succès
(Photo Alain PORTE)



L'hiver a jeté un froid
(Photo Alain PORTE)



Prochaine
réunion
publique
du Conseil
Municipal
11 janvier 2002
à 18 H

LE CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 7 décembre 2001

AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

- Passage aux 35 heures Voir détail de la délibération dans la rubrique GROS PLAN page 3.

MINI GIRATOIRE PLACE DE LA GARE/PLACE DU CHAMP DE FOIRE

Le Conseil Municipal accepte les propositions du Conseil Général, à savoir :

- la Commune sera maître d'ouvrage des travaux (estimés à 634 800 F HT)
- intégration dans le domaine communal de l'entrée de la place de la gare
- apport du fonds de concours du Département (380 000 F)
- convention entre la Commune et le Département

TRAVAUX LOGEMENTS SOCIAUX

Le Conseil Municipal examine les devis des diverses entreprises consultées et retient :

- l'entreprise GENDRON pour les travaux de cloisons et de plafonds d'un montant TTC de 55 618,49 F (pour les deux logements)
- l'entreprise SAUDOUX pour les travaux de peinture, tapisserie et revêtement de sol d'un montant TTC de 115 736,21 F (pour les deux logements) ;
- l'entreprise MGM pour les travaux de chauffage et plomberie, d'un montant TTC de 52 256,25 F (pour les deux logements).

En ce qui concerne le lot électricité, le Conseil Municipal décide d'étudier et de comparer les deux devis présentés par l'entreprise BENOIST et l'entreprise MESLIER, avant de se prononcer pour l'une ou l'autre des entreprises.

MISE AUX NORMES ÉLECTRIQUES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise TES d'un montant TTC de 56 540 F pour la mise aux normes électriques des bâtiments communaux après la vérification biennale effectuée par les services de l'APAVE.

DÉFENSE CITOYENNE

À la demande du Ministère de la Défense, le Conseil Municipal désigne son délégué communal en charge des questions de défense en la personne de Monsieur Roger BRÉGEAS.

EXTENSION GROUPE LIPPI

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique sera ouverte en mairie du 4 janvier 2002 au 4 février 2002.

INDEMNITÉS MAIRE ET ADJOINTS

A la demande de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de diminuer l'enveloppe budgétaire allouée aux indemnités de Maire et d'augmenter celle allouée aux indemnités d'adjoint, à raison de 1000 francs par mois.

APPOSITION D'UNE PLAQUE EN HOMMAGE AUX VEUVES ET ORPHELINS DES GUERRES

Le Conseil Municipal décide de faire apposer cette plaque sur le muret contigu à l'église.

LOTISSEMENT LA TONNELLE

Suite à la réunion ayant eu lieu entre la DDE, les lotisseurs, le géomètre et la municipalité, le Conseil Municipal décide de réunir les habitants du lotissement la Tonnelle pour étudier le problème des clôtures.

ÉCLAIRAGE DU ROND-POINT

Suite aux récentes dégradations et vol de matériel d'éclairage au rond-point, le Conseil Municipal décide de faire procéder à la sécurisation des projecteurs intérieurs et extérieurs et accepte le devis de Monsieur VALLAT d'un montant de 6 214 F soit 947,32 euros.

ARBRES PLACE DU CHAMP DE FOIRE

Le Conseil Municipal prend note de l'étude faite par Monsieur GAILLARD, arboriste, concernant les arbres du champ de foire, dans le cadre de l'aménagement de cette place.

GROUPE DE TRAVAIL - création équipements sportifs-circulation protégée

Le Conseil Municipal décide de former un groupe de travail composé de Mesdames DISCOUR, PORTE, MANANT, Messieurs GERVAIS, VINSONNAUD, CARTERET, NEBOUT, CHARRIER, et destiné à étudier :

- les projets de construction d'équipements sportifs
- le projet d'une circulation protégée entre les lotissements, les écoles, les équipements sportifs.

GROS PLAN Passage aux 35 H

En ce qui concerne la Commune :

- réduction du temps de travail pour le personnel à temps complet (2 agents administratifs, 6 agents techniques) avec récupération par cycles mensuels :
 - pour les agents administratifs (alternativement 32 heures et 38 heures) ;
 - pour les agents techniques (alternativement 31 heures 6 mn et 38 heures 54 mn)
- conservation du temps de travail pour le personnel à temps partiel (1 agent) occupant un poste à temps complet à 70% du temps soit 24 heures 30 mn
- conservation du temps de travail pour le personnel à temps non complet (1 agent administratif et 3 agents d'entretien) effectuant respectivement 20 heures, 12 heures, 19 heures 58 mn et 20 heures par semaine.

Ces agents verront leur salaire augmenter du fait que la base de calcul s'effectuera désormais sur 35 heures et non plus sur 39 heures.

En compensation de ces diminutions de temps de travail, le Conseil Municipal décide, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :

- de créer un poste d'agent technique à temps complet
 - de créer un poste d'agent administratif à raison de 21 heures 30 par semaine
- à compter du 1er janvier 2002.

La situation des personnels relevant du service des écoles et du foyer logement sera présentée dans un prochain numéro.



PARLONS-EN...

Alors, EUROS ?

Soyons Francs ! Le passage à l'euro va nous prendre un peu la tête. Sans doute pas de quoi rendre nécessaire la consultation d'un europsychiatre. Quoique... Car nous allons en voir de toutes les couleurs, ou presque, avec ces nouvelles pièces, jaunes, cuivre rouge, nickel... Mais je vous fiche mon billet que nous aurons moins de souci avec justement celui de 500 euros.

Nous allons cependant redécouvrir les centimes qui se faisaient du mauvais cent depuis le passage aux nouveaux francs, ce qui ne nous rajeunit pas.

Notez bien que ces derniers ne pourront plus être utilisés à partir du 18 février.

Alors, si vous aviez un bas de laine où se cachait vos billets doux en francs, sortez-les, cela leur évitera peut-être de se faire grignoter par un lérot !

INTERCOMMUNALITÉ

TROIS PALIS, 5ème commune de CHARENTE-BOËME-CHARRAUD

Le Conseil de communauté CBC a décidé, à l'unanimité, d'accueillir la commune de Trois Palis, à compter du 1er janvier 2002.

Cette nouvelle adhésion porte à plus de 9000, le nombre d'habitants dans la communauté. Elle témoigne également des intérêts et des besoins communs que peuvent avoir les habitants de nos communes périurbaines.

Lors de ce même Conseil du 26 décembre deux autres décisions importantes ont été prises. La 1ère concerne le passage à la taxe professionnelle unique pour la communauté. Celle-ci sera effective au bout de douze ans. A cette date, toutes les entreprises seront traitées de la même façon, quelque soit leur lieu d'implantation sur le territoire communautaire.

La seconde décision a vu le transfert de la compétence relative à la construction et aux travaux de rénovation et de transformation des structures scolaires (locaux pédagogiques et de restauration scolaire).

Pour sa part, la commune conserve ses compétences pour tout ce qui concerne l'entretien et notamment les dépenses liées à la propreté, à la sécurité des locaux. Ce transfert doit favoriser la hausse de la dotation globale de fonctionnement qui constitue, à côté de la fiscalité, l'autre source de financement des actions communautaires. Pour chacun des projets importants une commission particulière sera installée. Elle se composera de 6 membres désignés par la commune concernée par le projet et d'un représentant de chacune des autres communes. Ainsi chaque équipe municipale sera l'acteur principal du projet tout en bénéficiant du financement intercommunal et des remarques et suggestions des autres communes.

RENCONTRE AVEC ELIE BLANLOEUIL ET FLORENT COTTINET

Notre siècle entre dans sa deuxième année. Comme le millénaire d'ailleurs. Cette rubrique du bulletin continuera d'alterner les rencontres entre habitants de Mouthiers

En ce mois de janvier 2002, nous avons choisi de faire entrer dans notre cycle de rencontre deux jeunes monastériens pour qui le cycle, justement, est une passion : Élie BLANLOEUIL et Florent COYTINET

C'est l'école de cyclisme de La Couronne qui accueille Élie en 1994. Il a alors 7 ans. Et comme lui fait remarquer son instituteur : " tu as beaucoup d'énergie. Il vaut mieux l'utiliser en pratiquant un sport ". Message reçu. Elie choisi le vélo, ce qui n'est pas une nouveauté dans la famille puisque son père, Jean Louis, pratique régulièrement cette activité routière ou bien dans sa version tout terrain.

A l'école de cyclisme, l'apprentissage est celui de l'agilité autant que de la force et de l'endurance. Car la vie dans le peloton n'est pas toujours facile pour les coureurs et pour les vélos.



Une bordure de trottoir aperçue au dernier moment, un sprint où " ça frotte " et c'est une roue ou une fourche qui prend le chemin du réparateur. Pour parfaire ses qualités d'adresse et de vélocité, Élie s'entraîne également sur le vélodrome des Alliers à Angoulême, une des plus belles pistes de la région. Chaque virage est un risque renouvelé, une sensation pour le jeune cycliste, un peu de stress pour les spectateurs dont ses parents qui souvent assistent à l'entraînement. Par contre les parents sont toujours présents pour les courses sur route. Élie en a couru une vingtaine en

Charente la saison dernière. Et comme en cyclisme la régularité de l'effort, donc de l'entraînement, est déterminante pour la condition physique, Élie a profité d'un déplacement familial dans le Lot pour courir avec, et un petit peu contre, les cyclistes de ce département. Ses performances de la saison passée témoignent de son potentiel : 1^{er} en championnat départemental, 4^{ème} en régional.

Interrogé sur le dopage existant dans ce sport Élie énumère les contrôles que subissent les jeunes cycliste. Ils sont nombreux et permettraient de relever les écarts inexplicables de performance. Mais le plus important est l'attention portée par l'entraîneur départemental, Stéphane Bauchaud qui suit chaque jeune dans sa progression. Ainsi Élie et Florent s'imposent des exercices de musculation. Élie y ajoute un peu de cyclo-cross hivernal ou de VTT. Régulièrement, il s'applique, avec l'appui de son contrôleur de rythme cardiaque, à respecter un plan d'entraînement destiné à mettre en valeur ses capacités physiques sans mettre en danger sa santé.

Pour Florent, la passion du vélo est venue à peine un peu plus tard, à l'âge de 9 ans. Et c'est dans le même club de la Couronne qu'il a fait ses premiers entraînements. A moins que ce soit en famille, lui aussi avec son père, Gilles, devenu éducateur de la Fédération Française de Cyclisme. C'est d'ailleurs une des qualités du club couronnais que de faire vivre une ambiance familiale aux jeunes cyclistes. C'est ce que préfère Florent même si pour lui, le vélo c'est d'abord " savoir se faire mal ".

Et ce calme jeune homme blond, laisse percevoir dans ses propos que

chaque entraînement, chaque course, est d'abord un défi à lui-même. Et s'il faut tout mettre à droite, entendez par là, mettre le grand plateau et le petit pignon, Florent se l'impose pour s'endurcir dans la semaine ou pour gagner le dimanche. Et cela lui réussit plutôt bien : champion régional et départemental en 2000, classé dans les 10 premiers une majorité de courses où il s'est engagé, tel est le, déjà, beau palmarès de ce jeunes monastérien.



D'ailleurs le seul objectif qu'il s'impose désormais est de figurer sur le podium. Un endroit charmant puisqu'il y reçoit la bise d'une jeune fille et quelques récompenses matérielles appréciées pour le jeune amateur, admirateur de Laurent Jalabert et de Florian Rousseau, le célèbre pisteur français. Car Florent aime aussi la piste notamment pour ses courses de 2 ou 3 tours départ arrêté, une manière aussi d'entretenir ses qualités de puissance et d'agilité nécessaire au sprint final qui lui ont permis de remporter la plupart de ses courses

C'est ainsi que ces deux jeunes cyclistes, vivent leur passion du vélo : sérieusement mais sans se prendre la tête.

En fait la seule tête qu'ils veulent prendre, c'est la tête de la course et la garder jusqu'au bout.

DANS LES JOURS PROCHAINS...

Le repas des aînés aura lieu à la salle polyvalente.

Il est offert aux personnes âgées de 60 ans et plus. Pour les couples, il suffit que l'un des époux soit âgé de plus de 60 ans.

Si vous n'avez pas encore reçu votre invitation et que vous remplissez les conditions d'âge pour assister à ce repas, nous vous invitons à vous faire connaître en mairie le plus rapidement possible. (Un oubli est toujours possible)

DIMANCHE

20 Janvier

12 H

Mardi 15 janvier

20H30

ATLANTIDE



MJC Jules BERRY

Le dernier DISNEY raconte l'aventure d'un jeune cartographe accompagné d'explorateurs douteux, en route vers l'Atlantide, la célèbre cité engloutie. Durée 1 H 35.

Les Parents d'Élèves vous invitent à participer à une **grande " soirée crêpes "**

Entrée gratuite

Mais apportez vos crêpes (sucrées) si le cœur (l'appétit) vous en dit (à vos recettes !)

Buvette et animation pour les petits et les grands (grâce à la collaboration de Benoît Gouy du Centre Social)

samedi
2 février

à partir
de 19 H

Salle
polyvalente

Mardi 5 février

20H30

Harry Potter



MJC Jules BERRY

SPORTING CLUB MOUTHIER FOOTBALL

L'école de foot :

Le Club peut être content du travail réalisé par l'ensemble des ses éducateurs car il enregistre un effectif de 75 licenciés dont 4 demoiselles : Romane, Coraline, Émilie et Anaïs. De plus, les résultats sont excellents : les 13 ans terminent 2èmes, invaincus dans leur poule, et nos 15 ans montent en Excellence après leur 1ère place à l'issue des poules de barrage. Nos jeunes licenciés Débutants, Poussins et Benjamins se font plaisir tous les week-end en se retrouvant sur les terrains.

Seniors :

L'équipe fanion joue les premiers rôles en championnat d'Excellence et s'est qualifiée pour les 8èmes de finale de la Coupe de la Charente, trophée qu'elle a remporté lors de la saison 95-96

L'équipe réserve est actuellement 2ème du championnat de 2ème division et participera, elle aussi, aux 8èmes de finale du Challenge District ; notre équipe C tient aussi les premiers rôles dans son championnat.

La Boutique :

Vous avez pu voir, dans la vitrine de Patrice Artaud, tous les artifices réalisés par les membres de la boutique : vins, briquets, casquettes, paquetage joueur, parkas éducateur ... Avec l'arrivée de l'euro et la période des soldes, la boutique casse ses prix : Briquet : 1 E ; carton de 6 bouteilles : 15,24 E ; casquette : 3 E.

En janvier :

L'école de foot organise son traditionnel repas pour rassembler

les joueurs, les parents et les dirigeants. La soirée devrait voir un grand nombre de licenciés récompensés par le biais de nos partenaires

Une tombola est mise en place ; merci de réserver un accueil chaleureux à tous nos licenciés ; vous pouvez gagner, entre autres, un lecteur DVD, des places pour assister aux matchs des girondins de Bordeaux, jambons, paniers garnis ... et un lot surprise d'une valeur de 154,24 E Une soirée pour remercier tous nos partenaires devrait être organisée à la Mairie.

Le Club souhaite une bonne et heureuse année à tous les monastériens, une bonne santé à tous ses joueurs et fidèles dirigeants et un prompt rétablissement à tous ses amis privés de terrain. Nous avons encore de nombreux projets à réaliser ensemble et nous comptons sur vous.

EXPOSITION à la M.J.C.



Mme
**DUBOIS-
CALVEZ**
expose en
janvier

RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC «SENTIERS DE BOËME»

JOUR	PILOTE ET TEL.	RV MOUTHIER Place ch.de foire	Lieu de la rando	Point départ	heure
Di. 6 janv.	Jean LATHIERE 05.45.67.92.53	13 h 30	MOUTHIER	Champ de foire	13h30

Après la rando, galette des rois et calendrier du 1er semestre 2002

Toute personne, même non adhérente à "sentiers de Boème" peut participer ponctuellement. Allure modérée (environ 4 km/h)

Les balades du mercredi sont ouvertes à tous et adaptées plus spécialement aux familles ayant de jeunes enfants et aux personnes souhaitant un rythme et une distance plutôt "promenade" que "randonnée".

Rendez-vous à 14 heures sur le champ de foire Durée : 1 heure 30 à 2 heures

Sentiers
de
Boème

mercredis
2 et 16
janvier

DES FLEURS POUR L'A.D.M.R.

L'A.D.M.R. Charente organise, une vente de fleurs.

Des bouquets seront vendus par l'Association Locale à tous ceux qui soutiennent l'aide à domicile et les actions menées par le mouvement ADMR des communes de Mouthiers, Claix, Plassac-Rouffiac, Voeuil-et-Giget et Voulgézac. Les responsables ADMR remercient par avance les sympathisants de leur geste de soutien et de solidarité.

du vendredi 25 janvier
au vendredi 8 février
aux heures de
bureau

PRÉVENTION des INCENDIES de plein air

Selon l'arrêté préfectoral du 31 mai 1990 " est considéré comme feu de plein air, toute combustion vive, avec ou sans flammes apparentes, effectuée hors d'une enceinte conçue à cet usage " les feux d'artifice, feux de Saint-Jean, feux de camp, etc... sont assimilés à des feux de plein air " lorsque la situation météorologique l'exige, il est interdit à toute personne d'allumer un feu en plein air ... l'interdiction ci-dessus prend effet dès l'approche de l'état de risque qualifié de SÉVÈRE :

" hors période interdite, la destruction d'herbes sèches ou de déchets combustibles dans un jardin jouxtant une habitation ne pourra être entreprise que sous les conditions suivantes :

- respecter les conditions fixées pour réglementant les feux de plein air : l'utilisation des barbecues, à savoir :
 - . distance d'au moins 5 mètres de toute matière très inflammable
 - . distance d'au moins 20 mètres de tout stockage de combustible
 - . que le vent ne puisse transporter des particules légères enflammées vers les stockages de combustible
 - . surveillance, présence d'un extincteur ou d'un arrosoir d'eau (10 l. minimum) à disposition immédiate de l'utilisateur.
- Être éloigné d'au moins 20 mètres d'une habitation
- Ne pas gêner ou incommoder le voisinage ainsi que la circulation sur une voie publique.

OBJETS TROUVÉS

1 porte-monnaie
trouvé devant
la boulangerie.

Plusieurs
trousseaux
de clés

FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

La délégation départementale de la Croix Rouge française organise des stages de formation sur " les gestes qui sauvent ", concrétisés par un diplôme AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours).

Pour tous renseignements 05.45.25.07.00.

Croix Rouge

L'HIVER EN TOUTE SÉCURITÉ

Attention au risque d'intoxication au monoxyde de carbone ! Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore, mais mortel !

Il provoque des maux de tête, des vertiges, des nausées, des pertes de conscience.

Les bons réflexes en cas d'intoxication :

- ouvrir les fenêtres et aérer,
- quitter les lieux,
- appeler les secours,

- ne pas réintégrer votre logement sans faire appel à un professionnel qualifié.

Adopter les bons gestes pour éviter l'asphyxie :

- dégager les aérations,
- faire ramoner les conduits de cheminées tous les ans,
- faire entretenir les appareils de chauffage,
- utiliser correctement les appareils de chauffage.

Pompiers :

18

SAMU :

15

ETAT CIVIL

Naissances :

12 décembre 2001 :

Isaï REINARD " les Reigniers "

Mariages :

22 décembre 2001 :

Bertrand MALHERBE et Marie-
Hélène VILLALBA " Grandchamp "

Décès :

21 novembre : **André MANDIN**
24 rue de la Boème

Sur votre agenda...

- JANVIER 2002

SAMEDI 12 : A. G. CERCLE DES AÎNÉS AU FOYER RÉSIDENCE

VENDREDI 18 : MATCH PING-PONG À LA SALLE POLYVALENTE

DIMANCHE 20 : REPAS DES AÎNÉS À LA SALLE POLYVALENTE

VENDREDI 25 : MATCH PING-PONG À LA SALLE POLYVALENTE

SAMEDI 26 : BUFFET DE L'ÉCOLE DE FOOT SALLE POLYVALENTE

DU 25 AU 27 VOYAGE À LA NEIGE DES DONNEURS DE SANG

- FÉVRIER 2002

SAMEDI 2 : SOIRÉE CRÊPES À LA SALLE POLYVALENTE
(PARENTS D'ÉLÈVES)

DIMANCHE 10 : REPAS CERCLE DES AÎNÉS SALLE POLYVALENTE

SAMEDI 16 : CONCOURS DE BELOTE INTER ASSOCIATIF À LA
SALLE POLYVALENTE

PHARMACIES DE GARDE LE WEEK-END

Nuits du samedi au dimanche et du dimanche au lundi,
de 20 heures à 9 heures téléphoner au 17 pour
connaître la pharmacie de garde sur Angoulême.

Pour la journée du dimanche, de 9 heures à 20 heures,
consulter la presse, page départementale.

~ MÉDECINS DE GARDE ~ JANVIER 2002

6 : DR FRÉDÉRIC LA COURONNE 05.45.67.25.17

13 : DR VALLAT LA COURONNE 05.45.67.44.40.

20 : DR BRANGER LA COURONNE 05.45.67.19.39

27 : DR COMTE MOUTHIERS 05.45.67.82.37.

FÉVRIER

3 : DR SACRISTE LA COURONNE 05.45.67.12.48

10 : DR ALLIAT FLÉAC 05.45.91.08.19

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT
Correction Christine DISCOUR Photos Alain PORTE
Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

Le prochain bulletin

Il paraîtra début février. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs **devront être déposés à la mairie avant le 15 janvier**

Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 mars pour le n° de février). On évite ainsi les problèmes dus à d'éventuels retards de parution.



CRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC ☎ 05 45 67 84 88



Préparation de la 3ème édition d'un festival qui élève la voix



Buena fiesta atelier social club !



Lors de la braderie du Secours Populaire on donne aussi de la bonne humeur

(Photos Alain PORTE)